



RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 17 H

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril à dix-sept heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 24 mars 2021,

C'est réuni à la salle multifonction de la commune de Bury en raison de la crise sanitaire ne nous permettant pas de nous réunir au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement des Communes d'Angy, Balagny sur Thérain, Bury et Mouy, sous la Présidence de Réginald THEROUDE.

Etaient présents :

M. THEROUDE, Président ;

Mrs CREPY et HAUTDEBOURG, Vice-Présidents,

Monsieur BELVAL, Titulaire, nous annonce qu'il doit participer à une autre réunion et que de ce fait, ne participera qu'aux votes des Comptes Administratifs, Comptes de gestion et budgets.

Mrs AUTIN et HENONIN, suppléants,

Mme BRETON, suppléante

Etaient absents excusés :

M. MARECHAL, titulaire, pouvoir à M. CREPY,

M. MAUGER, titulaire, pouvoir à M. HAUTDEBOURG

M. BOUTIGNY et Mme ALMIENTO-MARTIN, titulaires excusés.

Mrs LEBLOND, CHAPENOIRE et Mme GERARD, suppléants excusés

M. ETHEVE, suppléant non-excuse.

Secrétaire de Séance : M. AUTIN

Procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2020

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

Le Président indique que la Communauté de Communes du Clermontois n'a toujours pas donné le nom du ou de la remplaçante de Mme RIVIERE, démissionnaire de la commune de Mouy.

N°1 – EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
BUDGET GENERAL (M14), BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT (49)

Le Président demande à la Secrétaire de donner lecture aux Élus des documents détaillant les crédits budgétisés et consommés durant l'exercice 2012 pour chacun des trois budgets syndicaux.

Pour résumer, voici les totaux qui en ressortent :

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement
Total Dépenses Exploitation	154 217.18 €	251 068.07 €	624 854.58 €
Total Recettes Exploitation	154 217.18 €	363 115.59 €	2 505 902.78 €
Total Dépenses Investissement	0,00 €	188 356.43 €	2 736 295.69 €
Total Recettes Investissement	0,00 €	623 285.52 €	3 352 953.84 €

Avant de se retirer pour laisser les Élus débattre de sa gestion 2020 pour les trois budgets syndicaux, Monsieur THEROUDE confie la présidence de la séance à Monsieur HAUTDEBOURG, Vice-Président.

Monsieur HAUTDEBOURG demande à l'Assemblée s'il y a des remarques à formuler puis de se prononcer sur chacun des trois Comptes Administratifs 2020 du SIVOM qui sont adoptés tour à tour à l'unanimité des présents.

Monsieur HAUTDEBOURG en informe le Président du SIVOM à son retour en séance.

N° 2 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
BUDGETS GENERAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)

Le Président présente aux Élus copie des états II-1 et II-2 extraits des trois comptes de gestion 2020 établis par la Trésorerie, synthétisant les inscriptions et consommations budgétaires et faisant ressortir les résultats des trois budgets 2020 du Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2020 concernant les Budgets Général, Eau et Assainissement du SIVOM, dressés par Madame le Trésorier.

N° 3 / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020
BUDGETS GÉNÉRAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)

Le Comité doit se prononcer sur l'affectation des résultats 2020 aux trois budgets 2021 du SIVOM.

L'étude et le vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020 n'ont fait apparaître aucun déficit d'investissement. Aussi le Président propose les affectations suivantes :

	Résultat d'Exploitation	Résultat d'Investissement
Budget Général	NEANT	NÉANT
Budget Eau	R.F. 002 .112 047.52 €	R.I. 001 124 800.11 €
Budget Assainissement	R.F. 002 881 048.20 €	D.I 001 684 101.19 €

Après étude, les Élus ont approuvé, à l'unanimité des présents, les affectations des résultats 2020 des trois budgets syndicaux tels que présentées.

N° 4 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET GENERAL (14), BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT (M49)

L'Assemblée va prendre connaissance tour à tour des 3 projets de Budgets Primitifs qui ont été étudiés et validés lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du 31 mars dernier.

Ces projets ne soulevant aucune question ou remarque supplémentaire, le Président demande aux Elus de bien vouloir se prononcer sur leur adoption.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, VOTE les 3 budgets primitifs 2021 tels que présentés :

BUDGET GÉNÉRAL		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2020	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	TOTAL D.I.	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2020	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	TOTAL R.I.	0,00 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	144 395,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	144 395,00 €
BUDGET EAU		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2020	411 866.91 €
	Propositions nouvelles	827 021.33 €
	TOTAL D.I.	1 238 888.24 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2020	402 570.90 €
	Propositions nouvelles	836 317.34 €
	TOTAL R.I.	1 238 888.24 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	478 571.17 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	478 571.17 €
BUDGET ASSAINISSEMENT		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2020	2 406 362.12 €
	Propositions nouvelles	1 956 427.15 €
	TOTAL D.I.	4 362 789.27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2020	256 879.00 €
	Propositions nouvelles	4 105 910.27 €
	TOTAL R.I.	4 362 789.27 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	2 115 627.37 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	2 115 627.37 €

Siège social : 6, place Henri Barbusse 60250 ANGY

☎ 03 44 56 89 00 📠 03 44 56 89 04 ✉ sivomabbbm@orange.fr 🌐 www.sivomabbbm.fr

Nous recevons uniquement sur rendez-vous

N°5 / AVANCEMENT DE GRADE DE L'AGENT TITULAIRE, ADOPTION DU TAUX DE PROMOTION ET OUVERTURE DU POSTE.

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1954, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'agent titulaire du Syndicat a été inscrit le 1^{er} janvier 2021 sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe par Voie d'avancement de grade par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021, l'adoption du taux de promotion à 100 % et l'ouverture du poste concerné.

La mise en place des Lignes Directrices de Gestion décidées par le Centre de Gestion de l'Oise, modifie la procédure car la Commission Administrative Paritaire n'est plus décisionnaire des avancements de grade ou d'échelon depuis le 31 décembre 2020.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

A l'unanimité des présents, la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet est créée. L'avancement de grade de l'Agent titulaire est ainsi accepté.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	0	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif C 1	1	0
Rédacteur	Rédacteur Territorial	0	0

Le taux de promotion pour le chaque grade accessible doit être voté également. Lors de la dernière mandature, il avait été adopté pour un ratio de 100 %. Notre agent étant seule titulaire du syndicat, ce taux peut être maintenu.

A l'unanimité des présents, le taux de promotion pour les avancements de grade est adopté.

N° 6/ EXONERATION PARTIELLE DE PENALITES DANS LE CADRE DU MARCHÉ SUBSEQUENT LOT 2 MS1 2018 PASSE AVEC LA SAS IKOS HYDRA

Le Président explique à l'assemblée que lorsque le marché a été lancé pour la partie « poste de refoulement », la société IKOS HYDRA était la seule à avoir répondu. Pour la partie génie civil, tout c'est bien passé. Par contre, pour les pompes, il y a eu beaucoup de soucis, dû à des soucis techniques et également de la part d'un manque de précision du MO et MOA. Les délais n'ont pas été respectés et nous sommes arrivés à 640 jours de retard lors de la première facturation. Cette dernière a été rejetée par la trésorerie. Les pénalités se montent à 150 € par jour de retard selon l'acte d'engagement valant CCAP. Les torts ne sont pas entièrement de la faute de cette société. ENEDIS a refusé les branchements car ils pensent que la puissance demandée est insuffisante. Actuellement, nous avons un branchement de chantier pour faire fonctionner les postes de Saint-Claude.

Le Président a pris contact avec le SE60 car ENEDIS ne donne pas suite.

Nous avons également eu des problèmes avec les postes de Mérard.

Une négociation a eu lieu en décembre 2020 avec notre assistance à maîtrise d'ouvrage, notre maître d'œuvre, la société et le SIVOM pour négocier des pénalités à mettre en place.

Une pénalité de 25 000 € sera appliquée et sera déduite des facturations à venir.

Ce taux représente environ 10 % du montant du marché.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de cette pénalité et l'exonération du paiement d'une partie de ses pénalités de retard.

A l'unanimité, les élus acceptent la pénalité de retard pour 25 000 € à attribuer à la Société IKOS HYDRA.

N°7 / ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de réaliser une étude diagnostique d'assainissement des eaux usées du Syndicat.

Le Président explique qu'il en va de l'entretien du patrimoine du Syndicat.

Monsieur CREPY pense que l'Agence de l'Eau va se poser la question de savoir pourquoi les travaux de pose de réseau ne sont pas terminés sur le territoire. Il pense que l'Agence risque mettre en demeure de faire les travaux.

Le Président rappelle que pour la partie Angy et Balagny, le Syndicat n'est plus compétent pour ces travaux et que l'Agence en est informée depuis la prise de la compétence assainissement par la CCTO. Il regrette néanmoins que cette dernière ne s'implique pas davantage, notamment au niveau des rejets vers notre station d'épuration.

Cette étude doit mesurer les flux de pollution collectés par le réseau, pour améliorer la collecte et éliminer les eaux claires parasite, proposer les réhabilitations nécessaires classées en fonction de leur impact sur le milieu récepteur, évaluer les apports prévisibles et leurs variabilités en début et en pollution, en vue d'atteindre les objectifs épuratoires sur l'usine de traitement des eaux usées. Cette étude doit durer environ un an.

Les conclusions de cette étude définissent le programme chiffré, au stade études préalables, des travaux d'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement en période de temps sec et en période de pluie d'intensité critiques.

Le Président propose de prendre l'ADTO-SAO comme assistant à maîtrise d'ouvrage afin de s'assurer du bon déroulement de l'étude diagnostique d'assainissement.

Le Président rappelle que ce type d'études diagnostique d'assainissement est aidé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 60 % et subventionné à environ 10 % par le Conseil Départemental de l'Oise.

Dans ce contexte, des consultations doivent être lancées afin de choisir le prestataire pour la réalisation de cette étude diagnostique d'assainissement.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur :

- L'autorisation de lancement de la consultation des prestataires
- De retenir l'ADTO-SAO pour la conduite de l'étude diagnostique d'assainissement
- De solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil départemental de l'Oise et l'Aide de l'Agence de l'eau Sein Normandie
- D'autoriser le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Après en avoir débattu et toute explication entendue, les membres du Comité Syndical se prononcent en totalité et à l'unanimité en faveur des points présentés.

N°8 / PGSSE. ETUDE DE GESTION PATRIMONIALE, SCHEMA DE GESTION DES EAUX POTABLE ET PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX POTABLES

Le Président explique que le Syndicat souhaite s'engager, dans le cadre de sa compétence Eau, à mener les études suivantes :

- ✓ Gestion Patrimoniale,
- ✓ Schéma de Gestion des Eaux,
- ✓ Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux potables.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Comité Syndical décide :

D'autoriser le Président à lancer toutes procédures de mise en place de ces études,
De retenir l'ADTO-SAO pour le suivi de ces études,
De solliciter l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise,

D'autoriser le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement, à faire le nécessaire.

N°9 / OBLIGATION DE TRAVAUX SUITE A UN CONTROLE NON CONFORME

Nous avons constaté que beaucoup de contrôles d'assainissement non conformes ne sont pas suivis de travaux dans les délais légaux. En découlent des risques de pollution, des nuisances et autres désordres. SUEZ nous doit 150 contrôles par an dans le cadre de notre DSP. Nous allons donc faire les contrôles des habitations recensées en défaut. Si les contrôles ne sont pas bons et que donc, les travaux de mise aux normes n'ont pas été faits, nous imposerons un délai de 12 mois pour les faire. Si au terme du délai imparti les travaux ne sont toujours pas faits, une pénalité sera appliquée. Cette pénalité sera égale au doublement de la surtaxe. Cette pénalité est applicable aussi bien pour les ANC que pour les AC.

Siège social : 6, place Henri Barbusse 60250 ANGY

☎ 03 44 56 89 00 📠 03 44 56 89 04 ✉ sivomabbm@orange.fr 🌐 www.sivomabbm.fr

Nous recevons uniquement sur rendez-vous

Pour mémoire, lorsqu'un réseau d'assainissement collectif est installé devant une habitation, les propriétaires ont obligation de se raccorder dans les deux ans.

Après débat, le Président demande aux élus de se prononcer sur cette application.

A l'unanimité des présents, les élus autorisent le Président à prendre les mesures nécessaires.

En parallèle, en cas de vente, les contrôles seront transmis aux mairies concernées.

N°10 / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA STATION DE TRAITEMENT DITE F2

Suite à un diagnostic récent, il apparaît que la station de traitement dite F2, située à Mouy, est en mauvais état. D'importants travaux vont devoir être entrepris. Ces travaux étant soumis à subvention de l'Agence de l'Eau et du Département,

Compte tenu de ces travaux, les travaux de comblement du forage F1 seront retardés de façon à ce qu'il puisse continuer à alimenter le réseau et garder les deux forages en fonction.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à faire les demandes de subventions nécessaires pour supporter les travaux.

A l'unanimité des présents, le Président est autorisé à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait le point sur les travaux en cours. Le marché d'assainissement est dans sa dernière phase de travaux. Les derniers travaux commenceront fin avril pour ce qu'il reste à faire sur Mouy et la rue Herminie. Pour le Bois Noir, les travaux commenceront en septembre.

La partie raccordement des particuliers est bien avancée. Nous sommes à environ 60 % de raccordement.

Le Président fait un tour de table et personne n'ayant plus de question, il remercie les présents et lève la séance à 19 H.

Le Président,
Réginald THEROUDE



Siège social : 6, place Henri Barbusse 60250 ANGY

☎ 03 44 56 89 00 📠 03 44 56 89 04 ✉ sivomabbm@orange.fr 🌐 www.sivomabbm.fr

Nous recevons uniquement sur rendez-vous